Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1665

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public

domainepublic.ch

La fausse piste de la concurrence

Au lieu de compétition, la santé a besoin surtout de prévention, de réseaux de soins efficaces et d'une réforme du marché du travail source de trop nombreux maux physiques et psychiques.

Radicaux et démocrates-chrétiens reprennent en chœur l'antienne de la concurrence. Concurrence entre caisses maladie et entre prestataires de soins, voilà la potion magique qui doit enfin freiner, si ce n'est stabiliser l'irrésistible progression des coûts de la santé. Condition pour que fonctionne cette concurrence: la fin de l'obligation faite aux assurances de rembourser les factures de tous les soignants reconnus, l'obligation de contracter.

La concurrence peut stimuler à mieux faire, favoriser l'innovation. Mais érigée en principe absolu, elle conduit à la négation des avantages qu'on lui prête. Ainsi dans le domaine de la santé. Nous avons tous fait l'expérience, à l'hôpital comme chez le médecin, du gaspillage qui règne dans ce secteur - médicaments inefficaces, opérations inutiles, répétition des actes par manque de coordination. Un gaspillage parfois tacitement approuvé par le patient angoissé, il faut bien l'admettre. Plus de concurrence éliminerait-il, comme par enchantement, ce coulage?

Nous pouvons observer maintenant déjà les effets de la concurrence entre les caisses: une chasse effrénée aux bons assurés, ceux qui présentent le moins de risques, et des techniques subtiles de dissuasion à l'égard des cas lourds; des campagnes publicitaires qui ne contribuent en rien à l'information du public. Le niveau des primes ne dépend pas tant de la qualité de gestion des sociétés d'assurance que de la structure sanitaire de leurs assurés. Ce n'est pas un hasard si les caisses qui bénéficient d'une structure favorable - jeunes, faible proportion de malades chroniques par exemple - s'opposent farouchement à une réforme de la compensation des risques qui refléterait mieux la structure réelle de la population assurée de chaque caisse.

Et la concurrence entre soignants que permettrait la suppression de l'obligation faite aux caisses de contracter? Cette solution présuppose que les caisses agissent en tant que représentantes des intérêts des assurés. Or rien n'est moins sûr. Les sociétés d'assurance ont à défendre leur propre intérêt, par exemple abaisser le coût des prestations indépendamment de leur qualité. Dans ce marché où s'affronteraient prestataires de soins et caisses, le patient, en déficit d'information, serait bien démuni.

suite de l'article de Jean-Daniel Delley en page 2

Sommaire

Le Conseil fédéral décide de ne pas décider l'avenir des relations avec l'UE.
page 2

Moratoire sur les OGM: les pour et les contre s'affichent sur le premier forum de *domainepublic.ch*
page 3

Le *Matin Bleu*, le dernier des gratuits.
page 4

Un livre raconte l'immigration des Tessinois au Jura bernois. Les boîtes à penser prolifèrent à droite.
page 5

L'invitée de *DP* s'exprime sur le financement des soins.
page 6

«Sauver Lavaux»: radiographie d'un vote inutile.
page 7

OGM

L'enjeu du moratoire, ce n'est ni le salut du tiers-monde, ni la sauvegarde de l'agriculture suisse. C'est la possibilité ou non de développer la recherche scientifique helvétique, de mieux connaître les avantages et les risques du génie génétique.

Edito en page 3

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications d'adresses

4 novembre 2005
Domaine Public n° 1665
Depuis quarante-deux ans, un regard différent sur l'actualité